



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 75 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional – activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Pendant la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu ses dix-huitième et dix-neuvième réunions ministérielles et organisé un atelier sous-régional sur l'application, en Afrique centrale, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Par l'intermédiaire de son bureau, le Comité consultatif permanent a continué de suivre l'évolution de la situation politique et des questions de sécurité dans la région.

* A/58/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Mesures prises par l'ONU	4	3
III. Réunions du Comité consultatif permanent	5–18	3
IV. Programme d'activités pour 2003-2004	19	7
V. Questions administratives et financières	20	7
VI. Conclusions et observations	21–22	8

I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/88 du 22 novembre 2002, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable dans la sous-région et réaffirmé également son soutien au programme de travail du Comité consultatif permanent, adopté par celui-ci à sa réunion d'organisation, tenue à Yaoundé du 27 au 31 juillet 1992 (voir A/47/511).

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en application de la résolution 1197 (1998) du Conseil de sécurité, d'apporter aux États membres du Comité consultatif permanent l'appui nécessaire à la mise en oeuvre et au bon fonctionnement du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), créé en 1999 par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et du mécanisme d'alerte rapide. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de continuer à fournir une assistance aux États membres du comité consultatif permanent afin de leur permettre de poursuivre leurs efforts, et lui a demandé de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande. Il porte sur les activités entreprises par l'ONU et le Comité consultatif permanent depuis la publication du rapport précédent (A/57/161).

II. Mesures prises par l'ONU

4. Pendant la période considérée, le Département des affaires de désarmement, qui fournit les services de secrétariat nécessaires au Comité consultatif permanent, a aidé celui-ci à organiser deux réunions ministérielles, ainsi qu'un atelier sur la mise en oeuvre, en Afrique centrale, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en juillet 2001 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Le Département a aussi continué de fournir au Comité des services consultatifs et un appui sur les plans théorique et technique, et a poursuivi sa collaboration avec le secrétariat de la CEEAC sur des questions intéressant le Comité consultatif, en particulier celles touchant la paix et la sécurité dans la région. Par l'intermédiaire de son centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, le Département a aidé le Comité consultatif permanent à élaborer un programme biennal d'activités; ce programme, qui porte sur la période allant de mai 2003 à mai 2005, doit être exécuté par les États membres du Comité aux fins de la mise en oeuvre du Programme d'action aux niveaux national et sous-régional.

III. Réunions du Comité consultatif permanent

5. À sa dix-huitième réunion ministérielle, tenue à Bangui du 26 au 30 août 2002, le Comité a procédé à un examen de la situation géopolitique et sécuritaire de ses

États membres et à cette occasion, a pris acte avec satisfaction de l'évolution positive constatée en Angola, notamment marquée par la signature par le Gouvernement et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) le 4 avril 2002, d'un mémorandum d'accord d'un mémorandum d'accord additionnel au Protocole de Lusaka pour la cessation des hostilités et le règlement des questions militaires en suspens. Le Comité a salué les efforts louables déployés par le Gouvernement angolais pour créer des conditions favorables à la reprise du processus de paix, à la réconciliation nationale et à la reconstruction du pays. Il s'est toutefois montré préoccupé par la situation humanitaire qui régnait dans le pays, notamment la présence d'un grand nombre de déplacés souffrant de malnutrition et du manque de services de santé, et a demandé un appel à la communauté internationale d'accroître sensiblement son aide au Gouvernement angolais.

6. Au sujet de la situation au Burundi, le Comité s'est déclaré vivement préoccupé par la détérioration des conditions d'existence de la population et l'insécurité généralisée résultant de la poursuite des attaques dirigées contre des civils et des objectifs d'infrastructure économique. Le Comité a salué l'action menée par l'équipe de médiation pour obtenir un cessez-le-feu et rétablir la paix au Burundi, et a encouragé celle-ci à poursuivre ses efforts dans le cadre du processus de paix d'Arusha. Le Comité a pris acte avec satisfaction de la mise en place progressive d'institutions de transition, et a exprimé son soutien aux efforts déployés par le Gouvernement burundais et par tous les Burundais engagés dans la recherche d'une paix durable. Il a invité les pays d'Afrique centrale, en particulier ceux de la région des Grands Lacs, à faire pression sur les groupes armés afin qu'ils concluent des accords de cessez-le-feu, et à aider les Burundais à retrouver la paix par le dialogue et la réconciliation; il a aussi invité ces États à s'abstenir de toute aide directe ou indirecte à la rébellion. Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale, particulièrement aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, afin qu'ils apportent un soutien substantiel aux efforts de paix et à l'amélioration des conditions d'existence du peuple burundais.

7. Pour ce qui est de la situation au Cameroun, le Comité consultatif permanent a constaté avec satisfaction qu'un climat de paix et de sécurité régnait dans le pays. Il a pris note des informations fournies par la délégation camerounaise sur le litige opposant le Cameroun et le Nigéria au sujet de Bakassi, invité les deux parties à s'abstenir, en attendant que la Cour internationale de Justice rende son arrêt, de toute action susceptible d'aggraver la tension, et les a engagées aussi à respecter par la suite l'arrêt de la Cour.

8. En ce qui concerne la République centrafricaine, le Comité a pris acte avec satisfaction de l'évolution positive de la situation politique et de la situation sécuritaire, marquée par la poursuite du dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition et le retour progressif des réfugiés civils et militaires. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par la précarité de la situation sécuritaire, notamment la prolifération des armes légères, à l'origine d'une recrudescence du gangstérisme et du banditisme, et la persistance de tensions le long de la frontière avec le Tchad. Le Comité s'est aussi déclaré préoccupé par les difficultés économiques et financières de la République centrafricaine. À cet égard, il a renouvelé son appel pressant à la communauté internationale et aux institutions de Bretton Woods afin qu'elles apportent à la République centrafricaine le soutien matériel qui lui est indispensable pour résoudre ses graves problèmes financiers, condition nécessaire de la réalisation de ses aspirations à la paix, à la sécurité, et du développement.

9. Au sujet de la République du Congo, le Comité a noté avec satisfaction l'amélioration de la situation, généralement plus pacifique et plus sûre, le retour progressif des réfugiés et déplacés, la poursuite de la collecte des armes, de la démobilisation et de la réinsertion des anciens combattants, et la tenue sans incident d'élections générales. Il s'est cependant déclaré inquiet des attentats terroristes perpétrés récemment dans la région du Pool et aux environs de Brazzaville. Il s'est aussi montré préoccupé par les difficultés financières qui entravaient l'exécution du programme de collecte des armes et de réinsertion des anciens combattants. Dans ce contexte, le Comité a demandé instamment à la communauté internationale de fournir à la République du Congo l'aide dont elle a besoin pour faire face à tous ces défis, et pour retrouver une paix durable et des conditions favorables à un développement harmonieux.

10. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, le Comité consultatif permanent a pris note des principaux sujets de préoccupation du Gouvernement et du peuple de ce pays : de graves violations des droits de l'homme, en particulier les massacres perpétrés récemment à Kisangani et Bunia; la nécessité d'une rapide démilitarisation de Kisangani; la poursuite des atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriales de la République démocratique du Congo; les combats opposant les forces rebelles à d'autres groupes armés dans l'est et le nord-est du pays; les accrochages entre groupes ethniques; la détérioration de la situation humanitaire et les mouvements de troupes dans l'est du pays; les violations de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, du Plan de Kampala et du Plan subsidiaire d'Harare; enfin, la poursuite systématique du pillage et de l'exploitation illicite des ressources naturelles et autres richesses de la partie occupée du pays. Le Comité a lancé un appel à toutes les parties afin qu'elles respectent pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a aussi lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte son soutien à la mise en oeuvre du processus de paix, en particulier pour ce qui touche le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des membres des groupes armés et le retrait total, dans l'ordre, de toutes les troupes étrangères.

11. Après avoir examiné la situation au Tchad, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Rwanda et à Sao Tome et Principe, le Comité a noté avec satisfaction que le calme et la stabilité régnaient généralement dans ces pays. Il s'est félicité de la signature, en juillet 2002, d'un accord de paix entre les chefs d'État du Rwanda et de la République démocratique du Congo, qui laissait espérer que le conflit opposant les deux pays prendrait fin rapidement. Le Comité a salué l'arrestation par certains États de la sous-région de responsables du génocide rwandais et a instamment demandé aux autres États de la sous-région de faire de même afin que les responsables des actes de génocide commis au Rwanda soient traduits en justice.

12. Comme indiqué plus haut, le Comité consultatif permanent a aussi organisé, pendant la période considérée, un atelier sous-régional sur la mise en oeuvre, en Afrique centrale, du Programme d'action adopté en juillet 2001 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. L'atelier avait pour but : i) de passer en revue les activités entreprises au plan national et au niveau sous-régional; ii) de mettre en évidence les principaux obstacles et difficultés; iii) de déterminer dans quels domaines des interventions prioritaires seraient nécessaires au plan national ou sous-régional, et de définir les domaines où une assistance internationale serait requise; iv) d'élaborer un programme d'activités prioritaires pour la mise en oeuvre du Programme

d'action en Afrique centrale durant les deux prochaines années; v) d'étudier la possibilité de créer, au secrétariat de la CEEAC, une unité régionale chargée d'harmoniser et de coordonner l'action des différents États membres et de superviser la mise en oeuvre du Programme d'action.

13. À l'issue du séminaire, le Comité a adopté un programme biennal prévoyant les activités à entreprendre au plan national et au niveau sous-régional. Ce programme définit comme prioritaires les domaines suivants : i) mise en place de commissions/structures nationales chargées de coordonner la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre; ii) collecte et destruction des armes; iii) mise à jour, renforcement et harmonisation des lois, règlements et formalités visant dans les différents pays, le port, l'utilisation, la fabrication et la vente des armes et munitions; iv) renforcement des moyens dont disposent les services chargés du maintien de l'ordre pour limiter la prolifération des armes légères; v) moyens d'assurer la transparence des mesures de lutte contre la prolifération des armes légères, notamment la création de registres nationaux et de banques de données; vi) promotion de la participation de membres de la société civile à la lutte contre la prolifération et le trafic des armes légères et de petit calibre; vii) renforcement de la coopération entre les pays de la région pour la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre. Le rapport de l'atelier est reproduit en annexe au rapport sur la dix-neuvième réunion ministérielle du Comité (voir A/57/823-S/2003/610).

14. Lors de sa dix-neuvième réunion ministérielle, le Comité a pris acte des progrès constatés dans la plupart de ses États membres, en particulier en Angola, au Burundi, au Congo, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Il a noté avec satisfaction que le remplacement récent, au Burundi, du Président Pierre Buyoya par le Président Domitien Ndayaye avait eu lieu pacifiquement; il s'est félicité de la signature, les 7 octobre et 3 décembre 2002, d'accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et trois groupes rebelles, ainsi que du retour à Bujumbura de certains des chefs rebelles. Il s'est cependant déclaré de nouveau gravement préoccupé par la détérioration des conditions de vie de la population, en particulier la poursuite des attaques lancées par des groupes armés contre des civils et des objectifs d'infrastructure économique. Il a engagé les pays d'Afrique centrale, en particulier ceux de la région des Grands Lacs, pour qu'ils fassent pression sur les groupes rebelles afin que ceux-ci concluent des accords de cessez-le-feu avec le Gouvernement burundais à aider le peuple burundais à retrouver la paix par le dialogue et la réconciliation, et à cesser de soutenir directement ou indirectement les groupes rebelles.

15. Au sujet de la situation en République centrafricaine, le Comité s'est félicité des mesures positives prises par les nouvelles autorités après le coup d'État militaire du 15 mars, en particulier la nomination d'un Premier Ministre dont l'autorité est reconnue par toutes les parties, la mise en place d'un gouvernement de transition où sont représentés différents groupes politiques et sociaux, le paiement des arriérés de salaires dont l'accumulation avait contribué à la chute du régime précédent, et le rétablissement progressif de la sécurité à Bangui. Il a aussi constaté avec satisfaction l'amélioration des relations entre la République centrafricaine et le Tchad. Toutefois, il a noté que le pays restait en proie à de graves difficultés économiques et financières. Il a adopté à ce sujet une déclaration, dans laquelle il a demandé notamment à la communauté internationale, en particulier aux institutions de Bretton Woods et aux partenaires de développement de la République

centrafricaine, d'accroître leur assistance afin de rendre possible le relèvement d'un pays ravagé pendant des années par des conflits armés.

16. En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, le Comité a noté les progrès accomplis depuis la signature, en juillet et septembre 2002, d'accords de paix avec le Rwanda et l'Ouganda, ainsi que la promulgation d'une constitution de transition le 4 avril 2003 et l'investiture, le 7 avril 2003, du Président de transition Joseph Kabila. Le Comité s'est cependant déclaré vivement préoccupé par la reprise récente des hostilités dans la partie est du pays, particulière en Ituri, ainsi que dans le nord et le sud du Kivu, les massacres et autres violations massives des droits de l'homme perpétrés en Ituri, la détérioration de la situation humanitaire dans la partie est du pays et l'inadaptation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République du Congo (MONUC) à la situation sur le terrain.

17. Le Comité a lancé un appel à toutes les parties afin qu'elles respectent toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République démocratique du Congo, et engagé la communauté internationale à continuer de soutenir le processus de paix, à continuer de fournir une aide humanitaire aux populations touchées et à répondre généreusement à l'appel mondial en faveur de la République démocratique du Congo lancé par les Nations Unies en 2002. Le Comité a en outre invité le Conseil de sécurité à revoir le mandat de la MONUC afin de le mieux adapter à la situation sur le terrain.

18. Le Comité a noté avec satisfaction qu'une mission du Conseil de sécurité et une mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies se rendraient dans la région au début de juin. Il a exprimé l'espoir que la mission interinstitutions déboucherait sur la mise en place, en Afrique centrale, d'un bureau sous-régional des Nations Unies chargé de coordonner les missions de maintien de la paix et l'action des différents représentants du Secrétaire général dans la sous-région. Il a aussi exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité envisagerait sérieusement d'inclure tous les membres de la CEEAC parmi les participants à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Dans cette perspective, il a invité le secrétariat de la CEEAC à collaborer étroitement avec les ambassadeurs des États membres de la CEEAC auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte que les préoccupations de la région soient dûment prises en considération lors de l'élaboration du mandat des deux missions.

IV. Programme d'activités pour 2003-2004

19. Le Comité établira son programme d'activités pour 2003-2004 au cours de sa vingtième réunion ministérielle, qui aura lieu du 27 au 30 octobre 2003 à Malabo.

V. Questions administratives et financières

20. Les deux réunions ministérielles qui ont eu lieu pendant la période considérée ont été financées, comme les précédentes, par les crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU par l'Assemblée générale; l'atelier sous-régional sur la mise en oeuvre, en Afrique centrale, du Programme d'action adopté en juillet 2001 par la Conférence

des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects a quant à lui été financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Gouvernement de la République tchèque et le secrétariat de la CEEAC ont versé respectivement des contributions de 15 000 dollars et 10 000 dollars pour le financement de l'atelier. En outre, l'Institut pour l'étude des questions de sécurité, organisme sis en Afrique du Sud, a versé 9 000 dollars pour la prise en charge des frais de participation de représentants de la société civile des pays de la sous-région. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux donateurs. Faute de moyens financiers, le Comité a cependant dû annuler, pendant la période considérée, un atelier sous-régional sur les objectifs du Registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles et de l'instrument normalisé des Nations Unies pour la collecte des données sur les dépenses militaires, qui devait se tenir à Yaoundé en juin 2003 moyennant un coût estimé à 109 270 dollars. Un appel de contributions a été lancé auprès des États membres intéressés en vue de permettre au Comité de convoquer l'atelier dans un proche avenir. Le Secrétaire général invite à nouveau les États Membres, ainsi que les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales à verser de généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale afin que le Comité puisse mener à bien l'intégralité de son programme annuel de travail.

VI. Conclusions et observations

21. Le Comité continue de jouer un rôle essentiel en s'attachant à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique centrale. Il demeure un lieu privilégié où les États membres de la CEEAC peuvent régulièrement tenir des consultations et échanger des informations et des idées sur les questions touchant la paix, la sécurité et le développement dans la région. Les États qui en sont membres tiennent beaucoup à ce que le Comité puisse continuer de jouer le rôle précieux qui est le sien.

22. Depuis sa création en 1992, le Comité, grâce au soutien que lui a constamment apporté l'Assemblée générale, a pu mener à bien des activités qui ont contribué à renforcer et resserrer la coopération entre pays d'Afrique centrale pour la paix et la sécurité. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour instaurer des conditions favorables à une paix durable, au désarmement et au développement. Il incombe aux États qui sont membres du Comité de s'efforcer d'être à l'avant-garde de toutes les initiatives et de tous les efforts de paix dans la région. Il demeure impératif que la communauté internationale continue d'apporter son soutien politique, financier, technique et matériel à l'action menée pour promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique centrale. Le Secrétaire général, pour sa part, continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir cette action.